

Objets autorisés en production...

Seuls les couteaux, cutters, stylos et autres objets **fournis par l'entreprise** sont autorisés. En cas de non respect, l'objet en question sera confisqué.

Nettoyage...



En cours de journée, le matériel utilisé est à désinfecter (pulvérisateurs disponibles). **Le rangement et la propreté de votre poste font partie intégrante de votre travail.**

Après utilisation, ne pas laisser les bidons de produits de nettoyage dans les ateliers, mais les remettre sous clé, à l'endroit indiqué par le chef d'équipe.

La sécurité...

Quelques conseils simples à respecter pour votre sécurité et celle de tous :

- ➔ Ne pas courir
- ➔ Gardez le sol propre et sec
- ➔ Ne pas encombrer les passages
- ➔ Ne pas utiliser les tire-pal électriques
- ➔ Ne pas utiliser le gerbeur
- ➔ Ne pas circuler avec un couteau en main
- ➔ Utiliser les poignées des machines
- ➔ Ne tirez pas, poussez !
- ➔ Pliez les jambes en vous baissant
- ➔ Portez les protections auditives
- ➔ Ne pas intervenir sur une machine en fonctionnement

En cas de doute, ne prenez pas d'initiative, prévenez votre responsable !

La sécurité des lieux...

- * Ne pas prêter son badge
- * Signaler immédiatement toute perte de badge

La charte d'engagement

1. Nos spécialités charcutières sont exclusivement fabriquées en Alsace, à Obernai avec des viandes majoritairement d'origine française.
2. Chacune de nos recettes respecte la tradition culinaire et les saveurs traditionnelles alsaciennes.
3. Nous développons un partenariat étroit avec l'ensemble des acteurs de notre filière pour proposer à nos clients des produits originaux, à façon et spécifiques.
4. Nous développons également un partenariat avec les métiers de bouche en Alsace afin de proposer toujours un terroir d'actualité.
5. Nous sélectionnons nos ingrédients en privilégiant la proximité géographique.
6. Nous fumons nos spécialités avec du bois de hêtre exploité de manière responsable.
7. Nous invitons régulièrement nos partenaires de la filière à visiter nos ateliers. De même nous pouvons organiser des visites pour le grand public.
8. Nous maintenons et développons l'emploi en Alsace.

Festein d'Alsace s'engage dans une **démarche de maîtrise de l'énergie** en répondant aux exigences de la norme **ISO 50 001**. Pour ce faire, nous vous demandons de :

- * Veiller à la fermeture des portes : locaux et frigos
- * Veiller à éteindre les lumières
- * Veiller à éteindre les extractions d'air en fin de poste
- * Couper les énergies des équipements en fin de poste
 - * Couper l'eau des équipements en fin de poste
 - * Utiliser les buses moyenne pression
- * Garder les siphons en place lors des opérations de nettoyage et les vider dans les poubelles

Livret d'accueil



Festein d'Alsace

Remis à :

Agence :

Entrée le : / / à h

Depuis 1987, Festein s'engage au quotidien pour apporter à ses clients le meilleur de son métier et le meilleur de l'Alsace.



Charcuterie Vallée de la Bruche

1 Rue de l'Innovation - 67210 OBERNAI

Tél.: 03 88 48 52 00

Le 1er jour de mission, se présenter à l'entrée VL et sonner à l'interphone.

A votre arrivée...

Présentez vous à l'accueil muni d'une **pièce d'identité** et de votre **carte vitale (carte de séjour)** selon le cas) pour vous faire enregistrer.

Vous devrez lire et accepter les **consignes générales** de l'entreprise et prendre connaissance du règlement intérieur affiché à l'étage.



Vous serez ensuite pris en charge par le Service Qualité pour la **formation hygiène** puis par le chef d'atelier pour la **présentation du poste de travail**.

Un casier vous sera attribué pour la durée de votre mission. Veuillez **apporter un cadenas** afin de le sécuriser.



Horaires de travail...

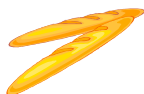
Equipe du matin : 6H00 - 13H30
Equipe d'après midi : 13H30 - 21H00



En fin de poste, les horaires de travail sont à reporter sur le **relevé d'heures** mis à votre disposition à l'accueil. Ces horaires seront contrôlés par votre chef d'atelier.

La pause...

Vous bénéficiez d'une pause de **30 minutes non rémunérée**. L'entreprise vous offre le casse-croûte : pain, charcuterie, fromage. Des distributeurs de boissons sont à votre disposition. La salle de pause est équipée d'un micro-ondes. Il est strictement interdit de ramener de la vaisselle cassable (verre, porcelaine, ...).



A la fin de la pause, veiller à la fermeture des portes donnant sur l'extérieur (ne pas les bloquer). Ne jamais ouvrir aux personnes que vous ne connaissez pas.



Il est strictement **interdit de fumer et de boire de l'alcool** au sein de l'entreprise. Manger et boire au poste de travail sont également interdits.



La tenue de travail...

Une tenue complète (combinaison, masque, charlotte, gants (sauf gants anti-froid), ...) vous sera fournie à votre arrivée. Les bottes et les chaussures sont fournies par les agences d'intérim.



La combinaison est à **chercher à la lingerie** à la prise de poste et à **laisser dans les casiers prévus** à cet effet dans les vestiaires, en fin de poste.

Le passage aux toilettes, la pause casse-croûte, ainsi que la pause cigarette se font en tenue civile.



La température des ateliers est comprise **entre +4°C et +10°C**. N'oubliez pas de vous habiller en conséquence.



En fin de poste, le **casque** est à ranger à l'intérieur du **casier**.

Les bottes, préalablement nettoyées (lave-bottes) doivent être disposées **sur le sèche-bottes** dans la lingerie.



Les consignes d'hygiène...

Elles permettent de **garantir un produit sûr** au consommateur. Le non respect de ces consignes pourrait compromettre la poursuite de votre mission.

En cas de doute, demander à votre responsable !

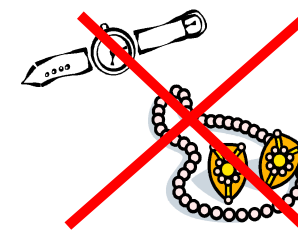
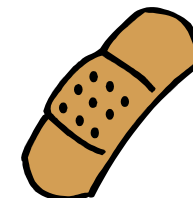
L'hygiène des mains...

Les mains sont à laver et désinfecter systématiquement à la prise du travail, après la pause, en sortant des WC...



Le mode opératoire précis vous sera indiqué lors de votre accueil par le service qualité.

Les **ongles** doivent être **courts et non vernis (faux ongles interdits)**. En cas de plaie, un pansement bleu détectable doit être utilisé.



Le **port de bijoux** (y compris les piercings et l'alliance) **est strictement interdit** dans les ateliers.

Absences...

En cas d'**absence exceptionnelle**, vous êtes prié de **contacter votre agence d'intérim** le plus **rapidement** possible. Des absences injustifiées répétées peuvent motiver une fin de mission.

L'application de ces règles sera **régulièrement vérifiée** lors de votre mission.

